

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 28 mars 2023

N° 012-2023

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 11

Procurations : 4

Nombre de votants : 15

Votes

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

23 janvier 2023,

Affichée et mise en ligne :
le 23 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : Mrs KOCIUBA, CAPITAIN D, DENIS, LEJEUNE, GOURNET, STIENNE

Mmes DUBRUNQUEZ, EMON, FONTAINE B., JACOB, SIMON

Absents excusés :

Mme BENYAHIA qui donne pouvoir à Mme EMON

Mme FONTAINE N. qui donne pouvoir à Mme JACOB

Mr LAQUEUE qui donne pouvoir à Mr GOURNET

Mr MAQUIN qui donne pouvoir à Mr DENIS

Absente excusée : Mme POUPONNEAU

Absents : Mme TOUROLLE, Mr BRIZION, Mr KRAWIEC

Secrétaire de séance : Mme EMON.

Le procès-verbal du 30 janvier 2023 est approuvé.

Objet : Modification du règlement intérieur de la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier la page II du règlement intérieur lié à la délibération N°058-2020 du 30 novembre 2020 afin de ne plus faire figurer les montants des chèques de caution.

En effet, les montants des chèques de caution figurent déjà dans les tarifs.

Le conseil municipal,

Considérant que chaque membre du conseil municipal a été destinataire d'un projet de règlement intérieur,

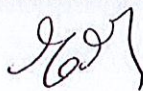
Considérant la prise en considération des dernières remarques,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-**DÉCIDE** de modifier la page II comme suit : « en fonction de l'option choisie (prestation ménage effectuée par la commune ou par vos soins), un ou deux chèques de caution (caution dégradations et/ou caution manquement ménage) seront remis le jour de la remise des clés et adressés à l'ordre du TRESOR PUBLIC. Les montants sont détaillés dans la convention de location

-**CHARGE** Monsieur le Maire de faire appliquer ledit règlement.

La secrétaire de séance,



Le Maire, Michel KOCIUBA



En séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Reethel, le 30 mars 2023

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission

en sous-préfecture le 30 mars 2023

de la publication le 30 mars 2023

mise en ligne sur site internet le 30/03/2023